



HAL
open science

Du “balcon sur le Pacifique” à la porte ouverte sur l’Asie du Sud-Est. La bascule de la Marine nationale entre Extrême-Orient et Océanie (1945-1963)

Thomas Vaisset

► **To cite this version:**

Thomas Vaisset. Du “balcon sur le Pacifique” à la porte ouverte sur l’Asie du Sud-Est. La bascule de la Marine nationale entre Extrême-Orient et Océanie (1945-1963). Sémi Al Wardi; Jean-Marc Regnault; Jean-François Sabouret. L’Océanie convoitée. Histoire, géopolitique et sociétés, CNRS éditions, p. 77-89, 2017, 978-2-271-11816-5. hal-02500804

HAL Id: hal-02500804

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02500804v1>

Submitted on 13 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du « balcon sur le Pacifique » à la porte ouverte sur l'Asie du Sud-Est La bascule de la Marine nationale entre Extrême-Orient et Océanie (1945-1963)

Thomas Vaisset

L'Océanie convoitée. Histoire, géopolitique et sociétés, sous la direction de Sémir AL WARDI,
Jean-Marc REGNAULT et Jean-François SABOURET, Paris, CNRS Éditions, Paris, 2017,
p. 77-89

« *Le destin de puissance mondiale de notre pays tourne autour de petites terres françaises de l'Océanie*¹ ». Cette formule d'Aimé Grimald, gouverneur de Nouvelle-Calédonie de 1956 à 1958, puis de Polynésie entre 1961 et 1965, témoigne de l'importance acquise par la région après la création du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) en 1963. La Polynésie se trouve désormais au cœur de la politique de défense et d'indépendance de la France, mais aussi de l'aspiration à la grandeur qui anime ses dirigeants. La sécurité des îles qui accueillent le CEP est donc capitale. Et la nature aéro-maritime du théâtre d'opérations impose à la Marine nationale de grandes responsabilités qui tranchent avec le faible intérêt porté par l'institution aux territoires du Pacifique depuis 1945. En effet, après les hautes eaux de la Seconde Guerre mondiale, marquées par un déploiement sans précédent au XX^e siècle de navires de guerre français aux antipodes, le reflux a été brutal. Commandant d'un bâtiment déployé dans la région au début des années 1950, l'amiral Jean Philippon se souviendra avec nostalgie : « *Nous étions encore très proches de la belle époque des Pierre Loti et des Gauguin et l'on pouvait encore appeler le Francis Garnier, "le Roi des Mers du Sud"*.² » Cette représentation stéréotypée et imprégnée du mythe de la Nouvelle Cythère cher à Bougainville est pourtant loin de la réalité opérationnelle ou diplomatique des années 1945-1963.

La période correspond à une évolution majeure de la politique de la France dans cette partie du monde, dont le levier était l'Indochine, « balcon sur le Pacifique », qui incarnait dans l'imaginaire colonial le statut de puissance mondiale du pays. La disparition de l'Extrême-Orient français au lendemain des accords de Genève impose une bascule du centre de gravité de la stratégie nationale de l'Asie du Sud-Est au Pacifique Sud. Les états-majors ne peuvent désormais plus cloisonner ces deux régions comme ils le faisaient jusque-là. Ils doivent au contraire les envisager comme un espace sinon unique, du moins interdépendant et interconnecté. Les travaux de Pierre Grosser et Laurent Cesari, consacrés aux problèmes diplomatiques soulevés par le conflit indochinois, ceux de Pierre Journoud relatifs aux relations entre la France et le Vietnam post-colonial d'une part et l'Asie du Sud-Est de l'autre, ou de Sarah Mohamed-Gaillard sur le Pacifique Sud ont déjà considérablement enrichi l'historiographie. En connectant les problématiques extrême-orientales et océaniques, il s'agira ici d'apporter un jalon à l'étude du volet militaire de ce « pivot » stratégique français, de ses ambitions et de ses limites, au prisme de son outil privilégié dans la région qu'est la Marine.

Pour cela, ont été mobilisés en priorité les documents conservés aux archives diplomatiques ou au Service historique de la Défense. Parmi ces derniers, les fonds contemporains de la Marine ont fait l'objet de nombreux sondages, ainsi que les papiers privés d'officiers ayant commandé les Forces maritimes du Pacifique. Enfin, profitant de leur

¹ Grimald A., *Gouverneur dans le Pacifique. Indochine, Nouvelle-Calédonie, Polynésie*, Paris, Berger-Levrault, 1990, p. 252.

² Philippon J., *La Royale et le roi*, Paris, France-Empire, 1982, p. 60.

déclassification récente, une attention particulière a été accordée aux procès-verbaux des réunions du Comité de Défense nationale (CDN), un organisme clé des relations politico-militaires.

La Marine face aux projets américains au lendemain de la guerre

Fin 1944, un rapport adressé au ministre des Colonies et consacré à la défense des intérêts français dans le Pacifique austral témoigne d'un changement de perception de la menace dans la région. Au spectre d'une invasion de l'empire du Soleil levant, succède la crainte d'une mainmise indirecte de la part des États-Unis :

La guerre victorieuse approche du Japon lui-même. Et l'occupation américaine de Calédonie demeure aussi massive, mais change de caractère. Elle prépare les bases et les marchés commerciaux d'après-guerre³.

Les soupçons se nourrissent du souvenir des démêlés qui ont opposé, à partir de 1942, les autorités de la France libre et le commandement du corps expéditionnaire américain à Nouméa, dont la présence était pourtant destinée à empêcher un débarquement nippon⁴. Mais l'évolution de la situation militaire, qui accroît l'importance des îles françaises dans la stratégie des Alliés, éveille l'intérêt de Washington. À l'occasion de la conférence de Téhéran de novembre 1943, Roosevelt déclare par exemple à Staline et Churchill que la Nouvelle-Calédonie devrait devenir au terme du conflit un *trusteeship*, c'est-à-dire un territoire sous mandat⁵. Si le projet est abandonné, la menace persiste néanmoins sous une autre forme. Au cours des derniers mois de guerre, les États-Unis envisagent, sous couvert de sécurité collective, l'internationalisation de certaines bases militaires, pour éviter que le déploiement de leurs forces dépende d'installations situées en terre étrangère. L'idée fait écho aux thèses alors développées dans les écrits de nombreux stratèges. Influencés par les travaux de Nicholas Spykman, l'un des pères fondateurs de la géopolitique, ils préconisent la création d'un réseau de postes avancés, allant du sud du Pacifique aux Kouriles, afin de verrouiller l'accès à la façade occidentale du continent américain⁶.

Les îles françaises du Pacifique sont en première ligne. À l'été 1945, un rapport de la commission des affaires navales de la Chambre des représentants revendique « *la pleine propriété* » des installations construites pendant les hostilités en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides. Ce document prévoit même de faire de Nouméa le siège de l'une des principales bases de l'*US Navy*⁷. Les prétentions américaines à s'implanter dans ce que l'Australie considère comme relevant de son « *bloc de défense* » provoquent un tollé à Canberra⁸. La réaction de la France est plus mesurée. Paris a en effet obtenu l'assurance officieuse du président du comité des chefs d'état-major des armées américaines que « *tout ce qui est français restera français*⁹ ». Ces projets poussent néanmoins la rue Royale, c'est-à-dire le ministère de la Marine, à se saisir du problème. La rédaction d'un rapport sur la politique des bases est confiée à l'amiral Georges Thierry d'Argenlieu, vice-président du Conseil supérieur

³ Ministère des Affaires étrangères (désormais MAE), Asie-Océanie (*passim* AO), Pacifique Sud 1, rapport sur la défense des intérêts dans le Pacifique austral du LCL Émile Lebon, s.d. [deuxième semestre 1944].

⁴ Vaissset T., « Défendre et maintenir la France libre aux antipodes », in Cornil-Ferrot S. et Oulmont Ph. (dir.), *Les Français libres et le monde*, Paris, Nouveau monde éditions, 2015, p. 75-88.

⁵ *Foreign Relations of the United States (FRUS), The Conferences at Washington, 1941-1942 and Casablanca 1943*, Washington, US Government Printing Office, 1968, p. 514.

⁶ Coutau-Bégarie H., *Géostratégie du Pacifique*, Paris, Economica, 1987, p. 71-75.

⁷ Service historique de la Défense – archives de la Guerre (désormais SHD-GR), 4 Q 49, traduction du rapport de la sous-commission d'étude des bases du Pacifique, document reçu à Paris le 31 août 1945.

⁸ MAE, AO, Pacifique Sud 2, télégrammes n°5655 à 5657, du MAE à l'ambassade de France aux États-Unis, 25 août 1945.

⁹ SHD-GR, 4 Q 49, lettre du VA Fenard au général de Gaulle, 22 août 1945.

de la Marine et de ce fait personnalité incontournable dans l'institution. L'homme n'a pas été choisi au hasard, puisque c'est lui qui s'est opposé aux Américains en Nouvelle-Calédonie pendant la guerre. Ses conclusions représentent un tournant majeur dans l'appréhension de la question. Leur grande originalité est d'abolir la distinction entre bases métropolitaines et ultra-marines au profit d'une conception réticulaire envisagée à l'échelle mondiale. Dans la zone « Océan Indien-Pacifique », Diego-Suarez, à Madagascar, et Cam-Ranh, en Indochine, sont élevés au rang de base secondaire, tandis que Bora-Bora et Nouméa à celui de point d'appui. La capitale calédonienne retrouve ainsi un statut perdu au début du XX^e siècle¹⁰. Ce volontarisme ne doit toutefois pas masquer un élément capital. Au sortir de la guerre, c'est le bloc eurafricain, défini par la métropole, l'Afrique du Nord et le couple AOF/AEF, qui est considéré comme essentiel à la puissance et à la sécurité de la France. Selon les termes du général d'armée Juin, chef de l'état-major général de la Défense nationale, les autres territoires ultra-marins n'ont pas le « *même caractère vital*¹¹ ».

Au lendemain de la capitulation du Japon, le départ des troupes américaines encore stationnées dans les îles françaises du Pacifique se déroule dans un climat apaisé par rapport à celui qui régnait lors de leur arrivée. L'évolution du contexte international a conduit Washington à repenser l'organisation de sa sécurité dans la région. Dès février 1946, l'amiral Nimitz estime qu'il est inutile d'entretenir des bases situées au sud de l'équateur¹². Cet avis trouve une consécration officielle quelques mois plus tard quand le *Joint Chiefs of Staff* conclut qu'il n'est pas nécessaire de conserver les emprises construites en Nouvelle-Calédonie¹³. Le renversement de la stratégie américaine est complet. Les États-Unis renoncent à faire de chaque île du Pacifique une forteresse inexpugnable pour se concentrer sur la défense de quelques bases indispensables à la mise en œuvre de forces mobiles¹⁴. Pour la France, c'est l'occasion de récupérer les infrastructures qui vont être abandonnées. Pendant un temps, la Marine pense quitter Papeete pour profiter des aménagements réalisés par les Américains à Bora-Bora pendant la guerre. Cependant, la volonté de maintenir une présence navale au plus près de la capitale des Établissements français d'Océanie (ÉFO), conduit à l'abandon du projet¹⁵. Ainsi, quand les Américains évacuent Bora-Bora à la mi-1946, la Marine s'abstient d'y prendre pied, alors même que se trouve dans l'île « *la meilleure rade et [l'] un des meilleurs plans d'eau de l'Océanie française*¹⁶ ». Elle renonce aussi aux travaux réalisés en Nouvelle-Calédonie par les Américains et se contente d'installations plus modestes¹⁷.

Cette attitude s'explique par l'écueil budgétaire que rencontre la rue Royale. Au lendemain du conflit, la priorité va à la reconstruction civile du pays. Les ressources dont dispose la Marine sont des plus limitées. Les crédits destinés au renouvellement de la flotte sont pratiquement gelés, tandis que ceux accordés aux bases sont siphonnés par les besoins des infrastructures métropolitaines et, dans une moindre mesure, par ceux de Mers el-Kébir ou Bizerte¹⁸.

¹⁰ Service historique de la Défense – Archives de la Marine conservées à Vincennes (désormais SHD-MV), 3 BB⁸ CSM 1, rapport du VA Thierry d'Argenlieu, 11 juillet 1945.

¹¹ SHD-GR, 2 Q 6, mémoire n°487/DN.1P/TS du général d'armées Juin, 17 août 1946.

¹² MAE, AO, Pacifique Sud 2, télégramme n°443, d'Henri Bonnet au MAE, 20 février 1946.

¹³ *FRUS, 1946. General ; the United Nations*, Washington, US Government Printing Office, 1972, p. 1174-1178.

¹⁴ Friedman H., *Creating an American Lake. United States Imperialism and Strategic Security in the Pacific Basin 1945-1947*, Westport, Greenwood Press, 2001, p. 17-36.

¹⁵ SHD-MV, TTD 782, rapport n°24 EMI, du CF de Rogier, 12 septembre 1945.

¹⁶ SHD-MV, 3 BB⁴ CRA 52, compte-rendu n°184 EMI, du CF de Rogier, 1^{er} octobre 1946.

¹⁷ SHD-MV, 3 BB² MOD 32, note n°155/M/CDM, 17 août 1948.

¹⁸ Vial Ph., « La Marine, un concentré des contradictions nationales », in Berstein S. et Milza P. (dir.), *L'année 1947*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, p. 263-292.

L'étiage de l'après-guerre

Rue Royale, l'heure est aux économies. Entre la fin 1947 et le premier trimestre 1948, 80% des effectifs sont supprimés en Nouvelle-Calédonie¹⁹. Les coupes budgétaires drastiques décidées par les premiers Gouvernements de la IV^e République touchent de plein fouet les forces navales du Pacifique. Ces dernières sont réduites à leur plus simple expression. En 1948, la Marine n'entretient plus aux ÉFO qu'un petit dragueur, un cotre hydrographique et deux vedettes « *sans valeur militaire*²⁰ ». Afin d'atténuer cette impression de faiblesse, un aviso fait une tournée annuelle dans les îles pour « montrer le pavillon ». Mais cette présence reste souvent symbolique. En 1949 par exemple, le *Francis Garnier*, remis à la France par l'Italie au titre des dommages de guerre l'année précédente, réalise cette mission avec de faux canons en bois, car son artillerie principale a explosé lors d'essais à la mer peu après l'appareillage de Diego-Suarez²¹.

Avec le conflit indochinois et l'insurrection malgache, la défense de l'Empire, traditionnellement perçue comme l'une des vocations de la Marine, est devenue un fardeau. Dès 1947, 15% des marins et près du tiers de la flotte sont déployés en Extrême-Orient²². La prolongation de la guerre d'Indochine rongé le potentiel naval. Elle provoque des crises d'effectifs récurrentes au sein de l'institution et obère la disponibilité des bâtiments. Au moment de Diên Biên Phu et de la conférence de Genève, il ne reste ni porte-avions, ni croiseur français disponibles en Europe²³. Par ailleurs, le conflit indochinois a accru la marginalité du Pacifique dans la politique de défense française. Malgré la proximité relative de Nouméa et de Papeete, c'est Diego-Suarez qui constitue aux yeux du Comité de Défense nationale « *l'unique relai entre la France et l'Indochine*²⁴ ». La Marine prévoit donc d'accorder à la base malgache l'ensemble des crédits affectés à l'amélioration des infrastructures ultra-marines. Néanmoins, la dégradation des finances publiques est telle qu'en juin 1947, quelques semaines après cette décision, la rue Royale se résout à cesser « *tout effort constructif* » dans ses points d'appui hors de métropole²⁵. Deux ans à peine après son lancement, l'ambitieuse politique des bases navales de l'après-guerre se heurte de plein fouet à l'écueil budgétaire²⁶.

En filigrane se pose la question de la redéfinition du rôle de la Marine au sein de la Défense nationale dans un contexte marqué par les prodromes de la Guerre froide. En cas de conflit, un déploiement dans le Pacifique est exclu, afin de garantir la sécurité des lignes de communication entre la métropole, l'Afrique du Nord et Dakar. En temps de paix, la tâche principale assignée à la flotte est de contribuer au maintien de l'intégrité de l'Union française²⁷. Dans le Pacifique, les missions de souveraineté prennent dès lors le pas sur toutes les autres. Les bâtiments sont mis à la disposition des gouverneurs pour leurs tournées ou sont utilisés à des opérations de relations publiques en direction des populations civiles. Si les autorités locales se satisfont pleinement de ces contributions, il n'en va pas de même à Paris²⁸. Au début de l'année 1950, le secrétaire d'État chargé de la Marine envisage une réduction drastique du

¹⁹ SHD-MV, 3 BB⁴ CRA 53, compte-rendu n°213 du CC des Moutis, 1^{er} avril 1948.

²⁰ SHD-MV, 3 BB² MOD 32, note n°156 M/CM du centre de documentation de la Marine, 18 août 1948.

²¹ Philippon J., *op. cit.*, p. 48-53.

²² Pourcentage calculé d'après SHD-GR, 2 Q 7, fiche préparatoire au CDN du 13 février 1947 et *Collection des comptes rendus d'activité de la Marine pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1947 et le 1^{er} janvier 1949*, p. 181.

²³ SHD-GR, 6 Q 54, fiche n°3855/EMCFA/12, du général Baillif, 31 mai 1954.

²⁴ SHD-GR, 2 Q 7, fiche préparatoire au CDN du 13 février 1947.

²⁵ SHD-MV, 3 BB⁸ CSM 2, rapport n°100 M/SM, du CA Wietzel, 25 juin 1947.

²⁶ Vial Ph., « Un impossible renouveau : bases et arsenaux d'outre-mer, 1945-1975 », in *Les bases et les arsenaux français d'outre-mer. Du Second Empire à nos jours*, Paris, Lavauzelle, 2002, p. 225-312.

²⁷ SHD-MV, 3 BB⁸ CSM 2, note n°394 EMG.FA/M.O du VA Lemonnier, 3 novembre 1948.

²⁸ SHD-GR, 14 H 81, lettre n°17/S/Cab du gouverneur des ÉFO au ministre de la France d'Outre-mer, 10 mai 1952.

dispositif naval dans la région. La « *mise en sommeil* », voire la cession, des bases de Nouméa et de Papeete est étudiée²⁹. Elles sont finalement conservées, sans doute en raison du climat international. Le répit est toutefois de courte durée pour Papeete. Le dossier est repris l'année suivante, cette fois avec le soutien du chef d'état-major général de la Marine. Ce dernier estime que l'unique élément s'opposant à la suppression des installations polynésiennes est « *d'ordre sentimenta[les]* ». Mais les arguments du service hydrographique, que les archives ne permettent pas de préciser, parviennent à le faire changer d'avis³⁰.

La période d'étiage de la présence navale française dans l'océan Pacifique est à contre-courant de l'évolution de la situation internationale. Elle intervient au moment où la région connaît de profonds bouleversements quant à l'organisation de sa sécurité³¹. Jusqu'au début des années 1950, l'*US Navy* voit ses moyens diminuer dans la zone. Alors qu'en 1946, elle déployait autant de bâtiments de combat dans l'Atlantique que dans le Pacifique, ce dernier théâtre n'en concentre plus que 35% trois ans plus tard³². La guerre de Corée interrompt la décroissance, mais ne remet pas en cause le tropisme fondamentalement atlantique et atlantiste de la marine américaine. En revanche, le conflit coréen agit comme un catalyseur des initiatives de Canberra qui, à la veille des hostilités, a appelé les différents Gouvernements intéressés par la sécurité de la région à se regrouper dans un pacte du Pacifique. Les réticences initiales des Anglo-Américains poussent l'Australie à se tourner vers la France. Elle propose de remplacer la Grande-Bretagne aux Nouvelles-Hébrides et en demande l'octroi de facilités pour ses forces navales en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, le ministère de la Défense se montre réticent à prendre un engagement avec l'une des grandes puissances régionales de crainte de se trouver dans un partenariat déséquilibré faute de moyens³³. Quoiqu'il en soit, la signature de l'ANZUS, en septembre 1951, met un terme aux discussions.

Le véritable tournant pour la Marine dans le Pacifique intervient au milieu de la décennie, avec en quelques semaines, la fin de la guerre d'Indochine et la naissance de l'OTASE.

Vers un retour en puissance

Si les accords de Genève remettent en cause la place de la France en Extrême-Orient, ils attisent aussi les convoitises dans le Pacifique Sud. Le retrait des forces françaises y est observé avec attention. En septembre 1955, le *Pacific Island Monthly*, un magazine d'information respecté, lance une violente charge contre les puissances coloniales et réclame une redistribution des cartes dans la région. L'éditorial de cette revue australienne demande le transfert des Nouvelles-Hébrides à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Il suggère aussi de confier les ÉFO et la Nouvelle-Calédonie « *à quelque autorité ayant une appréciation plus intelligente que celle que la France a montrée des obligations d'assurer leur développement et leur sécurité qu'implique la possession des territoires importants dans le Pacifique Sud*³⁴ ». Le ministre de la France d'Outre-mer s'inquiète de cette rhétorique hostile auprès de son homologue de la rue Royale. Gaston Defferre réclame le déploiement de bâtiments dans la région, car « *l'intérêt national interdit de négliger plus longtemps nos terres du Pacifique,*

²⁹ SHD-MV, 3 BB⁸ CSM 2, lettre n°4 M/CM, du secrétaire d'État chargé de la Marine au Conseil supérieur de la Marine, 2 janvier 1950.

³⁰ SHD-MV, 3 BB⁸ IGM 39, rapport n°274 EMG/I/Org du VAE Lambert, 26 mai 1951.

³¹ Mohamed-Gaillard S., *L'archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à 1998*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2010, p. 171-197.

³² MAE, AO, Généralités 7, message n°5930 AM d'Henri Bonnet au MAE, 13 décembre 1949.

³³ MAE, AO, Australie 31, lettre n°1255 DN/A/OM, du ministre de la Défense nationale au MAE, 8 novembre 1950.

³⁴ SHD-MV, UU SUP 1, traduction de l'éditorial du numéro de septembre 1955 du *Pacific Island Monthly*, par le LV Sirouy.

*d'autant que cette attitude peut stimuler certaines convoitises étrangères*³⁵ ». Ce constat semble partagé sur place. Le commandant de la Marine aux ÉFO confirme que les puissances régionales scrutent avec attention la politique française. Devant la faiblesse des moyens alloués aux forces navales du Pacifique, il dresse un tableau alarmiste de la situation qui pourrait mener selon lui « à très bref délai, de la perte de ce Territoire pour la France »³⁶. Sans doute non dénuées d'arrière-pensées, ces remarques témoignent toutefois des craintes nées de l'évolution de la conjoncture en Extrême-Orient.

La perte de l'Indochine, traditionnel « balcon » sur le Pacifique de la France, est en effet de nature à remettre en cause l'appartenance du pays au pacte de Manille et sa capacité d'influence en Asie du Sud-Est. Dans un premier temps, l'optimisme règne à Paris où l'on espère négocier avec le gouvernement du Sud-Vietnam la libre utilisation de la baie de Cam-Ranh et la création d'une base importante au cap Saint-Jacques³⁷. La rue Royale s'oppose à ce programme qui s'inscrit dans le prolongement d'anciens projets d'aménagement destinés à pallier les insuffisances de l'arsenal de Saïgon³⁸. Le chef d'état-major de la Marine préconise d'entretenir une présence navale diffuse et ponctuelle, plutôt que d'installer des infrastructures sur les côtes vietnamiennes³⁹. Dans ces conditions, le Comité de Défense nationale estime nécessaire de maintenir un contingent de 5 000 hommes dans la péninsule indochinoise pour justifier la participation de la France à l'OTASE⁴⁰. Cette solution doit néanmoins être abandonnée à cause de la situation en Afrique du Nord et de la dégradation des relations entre Paris et Saïgon⁴¹.

En mai 1956, l'appareillage du dernier bâtiment de la Marine encore sur zone consacre le retrait militaire français en Extrême-Orient, un mois après la dissolution du Corps expéditionnaire⁴². La présence militaire française se limite désormais aux soldats stationnés sur la base aéroterrestre laotienne de Séno et à quelques conseillers au Cambodge⁴³. À elles seules, ces forces sont insuffisantes pour garantir le rôle de la France à l'OTASE. Or, le pacte de Manille nourrit l'illusion, chez certains responsables français, que le pays a conservé une place et de l'influence en Asie⁴⁴. Il constitue la « carte de visite » de la puissance mondiale de la France. Toutefois cette carte de visite se réduit à une « peau de chagrin » avec l'évacuation de l'Indochine⁴⁵. Les îles du Pacifique sous souveraineté française sont désormais le meilleur argument pour justifier l'appartenance de la France à l'OTASE⁴⁶. De manière symbolique, au

³⁵ SHD-MV, 3 BB⁸ IGM 132, lettre n°1170 DM OM/3, du ministre de la France d'Outre-mer au secrétaire d'État aux Forces armées Marine, 12 juin 1956.

³⁶ SHD-MV, 3 BB⁴ CRA 52, compte-rendu n°335 SG 22 S, du CC Bayle, 6 octobre 1956.

³⁷ SHD-GR, 2 Q 24, compte-rendu n°1196/CDN du CDN du 5 août 1955, 2 septembre 1955.

³⁸ Lasterle Ph. « L'arsenal de Saïgon (1919-1940) : entre désengagement et travaux d'urgences », in *Les bases et les arsenaux...*, op. cit., p. 149-165.

³⁹ SHD-MV, 3 BB⁸ IGM 43, message n°165 EMG/O 128/TS de l'amiral Nomy au ministre de la Défense nationale et des Forces armées, 2 juillet 1955.

⁴⁰ SHD-GR, 2 Q 24, compte-rendu n°1217 du CDN du 26 octobre 1955, 2 novembre 1955

⁴¹ Cesari L., *Le problème diplomatique de l'Indochine 1945-1957*, Paris, Les Indes Savantes, 2013, p. 285-369.

⁴² Cadeau I., *La guerre d'Indochine. De l'Indochine française aux adieux à Saïgon 1940-1956*, Paris, Tallandier, 2015, p. 511-519.

⁴³ Le Page J.-M., « La base de Séno, la France et l'Asie du Sud-Est (1953-1963) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°255, 2014/3, p. 123-141.

⁴⁴ Journoud P., « L'évolution du débat stratégique en Asie du Sud-Est depuis 1945 », *Études de l'IRSEM*, n°14, 2002, p. 43-45.

⁴⁵ Grosser P., *La France et l'Indochine (1953-1956) : une « carte de visite » en « peau de chagrin »*, thèse de doctorat d'histoire, Institut d'études politiques de Paris, 2002, p. 866 et 915-919 ; Id., « La France et la défense de l'Indochine après les accords de Genève », in Goscha C. et Laplante K. (dir.), *L'échec de la paix en Indochine. The Failure of Peace in Indochina 1954-1962*, Paris, les Indes savantes, 2010, p. 149-157. Voir aussi SHD-GR, 9 Q⁴ 15, note de la Direction Asie-Océanie du MAE, 8 mars 1962.

⁴⁶ SHD-GR, 6 Q 87, fiche secrète n°416/DN/AG/OM pour le ministre de la Défense nationale et des Forces armées, 13 février 1957.

moment de l'appareillage de Saïgon des derniers contingents du Corps expéditionnaire d'Extrême-Orient, le croiseur-école *Jeanne d'Arc* mouille à Papeete et Nouméa. C'est sa première escale dans la région en 18 ans ! Le renversement avec ce qui prévalait jusqu'alors est complet. Ce n'est plus l'Indochine qui est le « balcon sur le Pacifique », mais ce dernier qui permet de conserver un accès vers l'Asie du Sud-Est. Ce nouvel équilibre se manifeste par exemple dans les relations entre la France et le Vietnam du Sud⁴⁷. En écho à la liquidation des contentieux domaniaux et financiers entre les deux pays, il est envisagé de faire caréner les bâtiments déployés dans le Pacifique à Saïgon afin d'entretenir l'influence de Paris auprès du gouvernement Diem⁴⁸.

La volonté de la France d'exciper de ses possessions océaniques pour justifier son appartenance à l'OTASE connaît de nombreuses difficultés. Dans un premier temps, il est même nécessaire de s'assurer que les territoires français du Pacifique sont bien couverts par le traité. Une longue note du juriste du Secrétariat général permanent de la Défense nationale peine à lever l'ambiguïté⁴⁹. L'embarras se traduit sur le terrain par une stagnation des moyens alloués à la Marine. Il faut attendre jusqu'en 1957 pour que la tendance s'inverse. La France réalise alors un effort militaire inédit sur place depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le symbole en est la renaissance de l'ancienne Division navale du Pacifique, désormais baptisée Forces Maritimes du Pacifique, sur les décombres de celles d'Extrême-Orient⁵⁰. La première mission assignée à l'officier général placé à leur tête est de manifester la volonté de la France d'être présente dans l'océan Pacifique malgré l'évacuation de l'Indochine⁵¹. Les visites qu'ils effectuent ne passent pas inaperçues. Certains atolls, comme celui d'Hao, où sera par la suite implantée la base avancée du CEP, n'avaient pas vu d'amiral depuis Dupetit-Thouars⁵². En parallèle, la Marine reprend son projet de créer dans la région une véritable base secondaire, au sens du rapport d'Argenlieu de 1945, c'est-à-dire capable de ravitailler une escadre, mais aussi de réparer les avaries de combat et de réaliser les petits carénages⁵³. Le Pacifique bénéficie du contexte dans lequel évolue la rue Royale depuis quelques années. C'est une dimension essentielle : les aides alliées, combinées à l'effort de réarmement naval portent leurs fruits. La Marine dispose de plus d'argent, de plus de bâtiment et de plus d'aéronefs⁵⁴.

Cette remontée en puissance coïncide en Polynésie avec la relance de l'aéroport international de Tahiti-Faaa et, à quelques mois d'intervalle, avec l'arrestation du député Pouvanaa a Oopa, leader du mouvement autonomiste. À première vue, cette synchronie serait de nature à étayer la thèse de Jean-Marc Regnault, selon laquelle le destin atomique de la région aurait été scellé dès ce moment-là. Les recherches d'un site de substitution à celui de Reggane, où il est impossible de réaliser des essais thermonucléaires, auraient donc débuté très précocement⁵⁵. Néanmoins, plusieurs facteurs invitent à nuancer le lien entre les projets nucléaires du gouvernement et l'accroissement des moyens navals stationnés dans le Pacifique. Tout d'abord, c'est la Nouvelle-Calédonie et non la Polynésie qui est choisie comme point d'appui de la flotte. Les nouvelles installations ont vocation à remplacer le complexe Saïgon-

⁴⁷ Journoud P., *De Gaulle et le Vietnam (1945-1969)*, Paris, Tallandier, 2011, p. 83-92.

⁴⁸ SHD-MV, 3 BB⁸ IGM 43, rapport n°2/O/CEC/PAC du CA Evenou, 29 juillet 1959.

⁴⁹ SHD-GR, 6 Q 87, note n°1217/DN/AG/JURIS, 9 novembre 1954.

⁵⁰ SHD-MV, UUE 69, instruction n°1 EM/Org du CA Douguet, 26 avril 1956.

⁵¹ SHD-MV, 250 GG² 3, compte-rendu n°160 EM3 du CA de Toulouse-Lautrec, 8 septembre 1958.

⁵² SHD-GR, 14 H 77, note du CA Richard Evenou, 16 octobre 1959.

⁵³ SHD-MV, 3 BB⁸ IGM 132, étude n°2 IGTM de l'Inspecteur général des travaux maritimes, 28 juin 1957.

⁵⁴ Strub Ph., *La renaissance de la Marine française sous la Quatrième République (1945-1956). La Quatrième République a-t-elle eu une ambition navale pour la France*, thèse de doctorat d'histoire de l'université Paris I-Panthéon Sorbonne sous la direction de Frank R., 2006, p. 169-259.

⁵⁵ Regnault J.-M., « La France à la recherche de sites nucléaires (1957-1963) », *Cahiers du CEHD*, n°12, 2000, p. 29-54.

Cam Ranh dans la zone Océan Indien-Pacifique⁵⁶. De plus, Patrick Boureille a montré combien la rue Royale était étrangère à l'époque aux réflexions quant à la localisation d'un centre susceptible d'accueillir des expérimentations thermonucléaires⁵⁷.

L'effort militaire en faveur du Pacifique relève bien davantage d'une forme de diplomatie navale que de la recherche d'un site de substitution à Reggane. En interne, la Marine présente sa décision « *comme [la] conséquence directe de la perte de l'Indochine* », dictée « *tant par nos responsabilités nationales dans le Pacifique que par nos responsabilités internationales dans le cadre de l'organisation du traité de l'Asie du Sud-Est*⁵⁸ ». D'ailleurs, à partir de 1957, les archives montrent que le ministère des Affaires étrangères est devenu le meilleur avocat de la présence navale française dans le Pacifique avec pour objectif de manifester l'appartenance du pays au pacte de Manille. Le Quai d'Orsay réclame par exemple l'amélioration des installations aéronavales de Nouméa, ainsi qu'une participation significative de bâtiments français aux manœuvres organisées par l'OTASE⁵⁹. Il est entendu sur les deux points. À l'été, la base d'aéronautique navale de la Tontouta, dont le terrain n'avait plus de vocation militaire depuis le départ des Américains au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est créée et armée par un détachement de la flottille 9S⁶⁰. Les stationnaires du Pacifique sont remplacés par des unités plus récentes et plusieurs patrouilleurs sont envoyés de métropole pour montrer le pavillon. Selon le commandant de la Marine sur place, la présence d'autant de bâtiments à Papeete « *ne s'était pas vu de mémoire d'homme*⁶¹ ». En parallèle, le *Francis Garnier* participe avec une vingtaine de navires de guerre à un exercice aéromaritime de lutte anti-sous-marine au large de Singapour qui regroupe six des huit nations membres de l'OTASE⁶².

En décembre 1958, cette remontée en puissance de la Marine se traduit par la création d'un commandement de la zone stratégique du Pacifique, dont la résidence est fixée à Nouméa⁶³. Avec sept ans de retard, la région trouve, au sein de l'organisation de la Défense nationale, le rang de l'océan Indien. Forte de cette nouvelle organisation, la rue Royale définit, en juin 1959, le format à atteindre à brève échéance dans le Pacifique. Elle envisage le stationnement permanent de deux avisos armés chacun par un hélicoptère léger, deux stationnaires plus petits et des avions de lutte anti-sous-marine⁶⁴. Ce dispositif évoluera pour prendre en compte le choix, par le Conseil de défense du 27 juillet 1962, d'un site en Polynésie pour succéder à Reggane et des responsabilités confiées aux armées pour transporter et protéger les moyens nécessaires à la construction du CEP⁶⁵.

Conclusion

L'exemple du Pacifique illustre les ambitions impériales de la France en 1945. Dans l'élan de la victoire, des plans grandioses sont échafaudés pour affirmer la vocation mondiale du pays et sa puissance retrouvée. Cette quête effrénée du rang fonctionne en fait comme une *catharsis* après le traumatisme des années noires. La Marine n'échappe pas à la règle, d'autant

⁵⁶ SHD-MV, 3 BB⁸ IGM 132, étude n°2 IGTM... *art. cit.*

⁵⁷ Boureille P., *La Marine française et le fait nucléaire (1945-1972)*, thèse d'histoire de l'université Paris-Sorbonne, 2008, p. 498-512.

⁵⁸ SHD-MV, 3 BB⁸ IGM 132, étude n°2 IGTM... *art. cit.*

⁵⁹ SHD-GR, 6 Q 87, note n°5 AS, de la direction des Affaires politiques du MAE, 10 janvier 1957.

⁶⁰ SHD-MV, 3 BB⁴ CRA 53, compte-rendu n°348/Comar, du CC des Moutis, 16 octobre 1957.

⁶¹ SHD-MV, 3 BB⁴ CRA 52, compte-rendu n°522 SG 29 S, du CC Bayle, 25 octobre 1957.

⁶² SHD-MV, 3 BB⁴ CRA 53, compte-rendu n°3 OP, du CF Lavollay, 13 juin 1957.

⁶³ Décret n°58-1478 du 31 décembre 1958, *Journal Officiel de la République française*, 7 janvier 1959, p. 408-409.

⁶⁴ SHD-MV, 3 BB⁸ IGM 132, note de la division « ports et bases » de l'état-major général de la Marine, février 1962.

⁶⁵ SHD-GR, 14 H 195, fiche n°222/1/4/CIAS.TS du GDA Thiry, 29 octobre 1962.

que l'institution sort exsangue du conflit. Amputée du tonnage perdu dans de vains combats contre les Alliés, empoisonnée par les séquelles des affrontements internes générés par l'armistice et marquée au fer rouge par le sabordage, la rue Royale imagine pourtant, la paix revenue, bâtir un réseau de bases sur tous les océans. Néanmoins, comme pour les plans d'armement grandioses conçus au même moment, l'aspiration à la grandeur se heurte de plein fouet à la réalité économique de la France. Pour la IV^e République naissante, l'heure n'est pas au réarmement, mais à la reconstruction du pays.

À cette donnée structurante, s'ajoute immédiatement le fardeau que la défense de l'Empire fait peser sur la Marine, une mission jusque-là perçue comme l'une de ses vocations. Le conflit en Indochine et la priorité accordée à la protection du bloc eurafricain marginalisent le Pacifique. Alors que les États-Unis et l'Australie témoignent à la sécurité de la région un regain d'intérêt à partir de 1950, les bâtiments français paraissent sur le point de disparaître de cet océan. La Marine renonce aux installations abandonnées par les Américains au lendemain de la guerre. Elle coupe de manière drastique dans ses effectifs et ne dépêche à Nouméa et Papeete que des unités sans réelle valeur militaire. Les missions de souveraineté, réduites à leur plus simple expression, prennent le pas sur toutes les autres.

Le flux et le reflux connus par la marine française dans le Pacifique montrent l'importance pour une flotte d'entretenir, même sous des formes ô combien limitées, sa capacité à se déployer dans un espace donné. Celle-ci s'avère indispensable pour permettre une remontée en puissance rapide quand l'évolution du contexte international l'impose. Pour la France, le tournant se situe au milieu des années 1950 avec, en quelques semaines, la conclusion des accords de Genève qui mettent un terme à la guerre d'Indochine et le pacte de Manille portant l'OTASE sur les fonts baptismaux. Alors que le premier événement aurait dû sonner le glas des ambitions françaises en Asie, le second va offrir un support de substitution, dont l'existence repose sur la capacité de la flotte à « montrer le pavillon ». Grâce à la Marine, ce n'est plus l'Indochine qui constitue un « balcon sur le Pacifique », mais ce dernier qui représente une porte ouverte vers l'Asie du Sud-Est.

La remontée en puissance militaire qui s'observe à partir de 1957 s'explique d'abord par des considérations de diplomatie navale, justifier l'appartenance de la France à l'OTASE, et non par la recherche d'un site d'essais thermonucléaires pour remplacer Reggane. En revanche, c'est bien la création du CEP et la nucléarisation de la Polynésie, qui assure – et pour longtemps – au Pacifique un statut particulier pour la Marine.